

Contact



CFA Sport Animation Tourisme

2 bis route d'Aunay-sur-Odon - 14111 Louvigny
09 67 14 76 55
sportanimation@cfa-bn.fr

Siret : 789 756 525 000 18
N° UAI : 0142390X

Plus d'infos

Olivier Courcelle
Directeur
09 67 14 76 55

www.cfa-bn.fr



Nos apprentis
comptent sur vous !
Pensez-y !



Taxe d'apprentissage

2017

UNE PASSION, UN MÉTIER

Faisons équipe
pour **former**
nos futurs
professionnels



GRÂCE À VOTRE SOUTIEN PAR LE BIAIS DU VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE, VOUS PARTICIPEZ À LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPORT ET DE L'ANIMATION, VOUS FAITES VIVRE LEUR PASSION ET LA VÔTRE.

« Chaque entreprise est assujettie au versement de la taxe d'apprentissage (TA). Orienter votre part d'affectations libres vers le CFA Sport Animation Tourisme Normandie, c'est simple pour vous, c'est essentiel pour nos jeunes. »

Jean-Claude
GRANGÉ
Président du CFA
Sport Animation Tourisme
Normandie

à savoir



TAXE
D'APPRENTISSAGE
70%
DU BUDGET
ANNUEL DU CFA

BUDGET
ANNUEL

70%



115
APPRENTIS
EN FORMATION AU CFA
EN 2016



95%
DIPLÔMÉS
ET **90%** EN EMPLOI
APRÈS 6 MOIS

Les formations du CFA

BPJEPS

Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport.

Niveau
IV

- **Activités Gymniques**
Forme et Force /
. Éducateur(trice)
fitness et musculation
- **Basket /**
. Éducateur(trice) de basket
- **Activités nautiques /**
Éducateur(trice) de voile,
char à voile, canoë-kayak
- **Sports collectifs /**
. Éducateur(trice) sports
collectifs
. Éducateur(trice) sports
collectifs spécialisé football
- **Activités physiques pour tous /**
. Éducateur(trice) sportif(ve)
polyvalent(e)
- **Activités aquatiques**
de la natation /
. Éducateur(trice)
des activités aquatiques
et de la natation
- **Loisirs tous publics /**
. Animateur socio culturel
- **Animation culturelle /**
. Animateur culturel

Titre Professionnel

- **Moniteur de football**

DEJEPS

Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Niveau
III

- **Formation au métier de moniteur de tennis**



Versement de la taxe d'apprentissage,
mode d'emploi

1 Quand ?

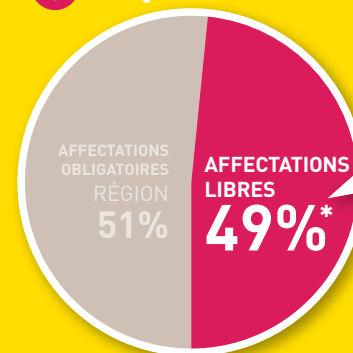
La TA est à verser
obligatoirement **avant**

le 1^{er} mars 2017

2 Comment ?

Indiquez votre choix
à votre organisme collecteur
de la taxe d'apprentissage
(OCTA).

3 A qui ?



QUOTA
26%
CFA Sport
Animation
Tourisme
Normandie

CSA
Contribution
supplémentaire
à l'apprentissage
pour les entreprises
de plus de 250 salariés.

CSA =
Masse salariale x 0,05 à 0,4 %
si moins de 5% d'alternants
dans l'entreprise.



* 23 % restants versés à des établissements hors CFA.